

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **52 (1901)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

spores du champignon, ou bien, donne-t-il aux plants un surcroît de vigueur leur permettant de résister mieux aux attaques de la maladie? Des expériences faites, il faut conclure que les sulfates ne sont pas absorbés par la plante; il en est ressorti, au reste, que l'état de santé du plant ne joue ici aucun rôle. Le sulfate agit uniquement par l'influence toxique du cuivre sur le champignon.

Il est donc important, lors du sulfatage, que la solution soit distribuée sur les plantes sous forme de pluie aussi fine que possible. Ces plantes se recouvrent d'un enduit bleuâtre qui, bien desséché, ne disparaît pas facilement sous l'effet de la pluie. Mais les aiguilles ne se recouvrent pas d'une manière uniforme de sulfate à chaque moment de l'année. Jusqu'à la fin de juillet, elles sont entourées d'un enduit bleuâtre et très fin de cire sur lequel le liquide glisse et tombe. Plus tard, l'enduit disparaît. Le sulfatage n'aura donc de succès qu'à partir de fin juillet jusqu'à fin août. Pour les feuilles solitaires des brins d'un an, l'enduit cireux dure encore beaucoup plus longtemps; aussi bien, le traitement de ces plants au sulfate est-il généralement infructueux.

Il est prouvé que deux sulfatages, pratiqués au commencement et au milieu d'août, sont suffisants. M. von Tubœuf emploie pour des plants de 2 à 5 ans 250 à 300 litres par ha. Il a de la sorte toujours obtenu un effet complet.

A tous ceux qui ont à s'occuper de ces questions, nous recommandons vivement l'étude de l'excellent ouvrage du D^r von Tubœuf.

(Bx.).



Affaires de la Société.

Extrait des délibérations du Comité permanent.

(Séance du 7 octobre 1901.)

A la réunion annuelle de Neuchâtel, il avait été émis l'idée de faire examiner par des spécialistes les articles du projet de droit civil suisse qui contiendront des dispositions concernant les forêts. Messieurs les professeurs *Röllli* et *Felber*, à Zurich, seront priés de bien vouloir se livrer à ce travail et de rapporter sur le sujet à la prochaine séance.

Il a été décidé d'adresser une lettre de félicitations à M. le professeur *Gayer*, à Munich, membre d'honneur de la Société, cela à l'occasion du 80^e anniversaire de sa naissance.

